

Le 28 juillet 2025

EN SERVICE COMMANDÉ



Le communiqué du SNCTA n'aura surpris personne. Mission commandée ? Assurément. Quand la DGAC se retrouve secouée par une mobilisation d'ampleur, elle sait pouvoir compter sur son syndicat partenaire pour venir à la rescousse.

Après avoir brillé par son silence – auprès des ICNA en tout cas... –, le syndicat majoritaire a fini par se manifester. Non pour dénoncer les dérives de la DSNA, mais pour fustiger les certaines "d'irresponsables" qui ont osé se mobiliser pour dire STOP. Hallucinant.

LE SYNDICAT DE L'ADMINISTRATION REPREND DU SERVICE

Pendant que les ICNA, eux, se mobilisaient pour dénoncer le management toxique qui gangrène la DSNA à tous les étages, le sous-effectif entretenu qui asphyxie nombre d'organismes, la modernisation technique défailante, la surveillance généralisée qui s'installe (pointeuse, badge sur position, micro d'ambiance), et les accords indemnitaires non respectés (inflation 2023, primes reportées), certains préféreraient... s'abstenir de toute prise de position publique.

Une « tournée d'été » était nécessaire pour prendre le pouls de (certains) centres, avancent-ils... Un bel aveu de déconnexion avec la réalité du terrain. Fallait-il vraiment un tour de France printanier pour mesurer les dégâts de leur propre protocole, de leurs renoncements et de la trajectoire de la DSNA ? Ou tentent-ils simplement d'assurer le service après-vente du côté des salles de contrôle ?

La DGAC elle-même a dû reconnaître dans la presse, en amont du préavis, ses errements en matière de recrutement, reconnaissant « les difficultés liées à la situation de sous-effectifs chroniques ».

En effet, n'en déplaise, rarement une couverture médiatique pré-conflit n'aura aussi bien retranscrit les problématiques opérationnelles et de management qui touchent la DSNA.

BANDE
D'IRRESPONSABLES !
ARRÊTEZ DE VOUS OPPOSER
AUX RÉFORMES !



LA VÉRITÉ EST CONNUE, ELLE A MÊME ÉTÉ DITE

Derrière les discours de façade, une vérité gênante a été confirmée par l'administration elle-même pendant les conciliations : **la DGAC est liée à un accord avec le SNCTA sur la badgeuse.** Lâcher cet accord, c'est condamner ceux qui ont accepté d'accompagner l'inacceptable et leur faire perdre leur crédibilité.

DSNA et SNCTA sont liés dans les réformes profondes – et explosives – qui impactent la profession.

Voilà pourquoi ils ne bougent pas. Voilà pourquoi ils ne s'opposent pas... Le non-paiement des primes associées aux mesures de flexibilité n'échappe pas à cette duplicité : pendant que les bonus individuels des managers (qui valorisent « la manière de servir ») seront payés en temps et en heure, les primes de ceux qui exécutent les contraintes sont, elles, repoussées (dans le meilleur des cas). Et le syndicat majoritaire le concède là aussi sans broncher.

La vérité est simple : le SNCTA ne peut plus rien refuser.

Alors certes, quand les salles grondent et que l'agitation devient trop forte, la DSNA concède quelques miettes que ce dernier s'empresse de revendre comme une victoire de haute lutte. Mais peu restent dupes désormais.

EN BON VENTRILOQUE DE LA DSNA

Le SNCTA a eu le plus grand mal à justifier son absence lors du conflit de juillet, alors que chaque ICNA – y compris parmi ses propres adhérents – constatait que les problématiques soulevées touchaient directement leur quotidien.

Sa seule échappatoire : la diversion, voire la désinformation, utilisant des éléments de langage fournis par la DSNA.

POINTEUSE BIOMÉTRIQUE

Comme expliqué par ailleurs, ce dispositif fait partie d'un deal inavouable passé avec la DSNA. Au delà du caractère humiliant et injustifié d'un tel dispositif, **les ICNA doivent comprendre que ses conséquences impacteront les conditions de travail et de rémunération des ICNA pendant les prochaines décennies.**

Les accusations lancées contre l'UNSA-ICNA, en lien avec une prétendue plainte à la CNIL, sont des mensonges, une simple manœuvre de diversion. La seule plainte déposée concerne le traçage illégal des agents lors des convocations de décembre 2024. La CNIL a d'ailleurs jugé cette pratique suffisamment grave pour ouvrir une instruction.

Et ce n'est qu'un début. Parmi les dispositifs de surveillance à venir : le micro d'ambiance. Là encore, aucune opposition crédible du SNCTA. Il fera mine d'avoir "négocié des garde-fous", qui, comme d'habitude, disparaîtront au premier incident. Une nouvelle marche sera franchie par l'administration. Sans résistance.

MANAGEMENT TOXIQUE

Il aura fallu un conflit majeur et une « promenade estivale » pour que le SNCTA découvre soudain l'existence d'un management toxique. Étrange pour un syndicat censé défendre les agents qui en sont victimes.

Pression permanente, défiance envers le professionnalisme des ICNA, expertise contrôle régulièrement écartée au profit d'une autocratie bureaucratique, tels sont les symptômes d'une dérive prise par la DSNA au cours des derniers mois. **Les ICNA le ressentent, pas leur représentant ou leur manager, cherchez l'erreur...**

Et pendant ce temps, le syndicat majoritaire poursuit inlassablement sa chasse au DO, pourtant issu de ses rangs, et dont il s'était publiquement félicité de la nomination. Visiblement la position a changé ici aussi...

Les 3 et 4 juillet, les ICNA se sont mobilisés, massivement, pour dire NON. Non à l'immobilisme. Non à la résignation. Parce que la responsabilité de l'UNSA-ICNA, c'est de défendre, pas de commenter.

À tous ceux qui refusent le jeu de dupes d'un duo de complices, l'UNSA-ICNA répond présent et si tout cela dérange les petits arrangements entre amis, tant mieux. Nous n'avons jamais prétendu être soumis à un système où les ICNA ont cessé d'avoir le contrôle de leur avenir.

ICNA, mobilisez-vous. La fin de l'histoire n'est pas encore écrite, n'en déplaise à certains.

SOUS-EFFECTIF ET MODERNISATION

Voilà deux défaillances majeures en matière de gestion par la DSNA au cours des dernières années. Deux défaillances qui impactent la performance et qui rendent nécessaires de nouvelles mesures de flexibilité.

Le sous-effectif est une réalité criante pour de nombreux organismes. Mais l'admettre reviendrait à reconnaître une faute grave en matière d'anticipation et à porter la responsabilité devant les compagnies et les usagers. **Plus grave encore, près d'un tiers de la profession partira à la retraite à la fin de la décennie, ouvrant la voie à la mise en place de nouvelles réformes,** et certains ont déjà des idées.

Sur le plan technique, la situation est tout aussi sérieuse : un véritable marronnier pour nos approches qui ne disposent d'aucun horizon crédible, et le projet 4-Flight, et ses plus de 2 milliards dilapidés, qui constitue une vraie faillite en matière de gestion de projet : retards de déploiement, résultat loin d'être à la hauteur des attentes, dysfonctionnements réguliers et pannes dans les centres transformés.

ACCORDS INDEMNITAIRES BAFOUÉS

Le report du paiement des primes liées aux mesures de flexibilité ne semble pas déranger le SNCTA, qui en a validé le principe sans garantie, vu qu'aucun retour à la normale ne sera envisageable avant... 2028. Un recul inédit, qui piétine leur propre signature protocolaire.

Résultat : les ICNA font crédit malgré eux à une DSNA qui, en retour, bafoue leur expertise et leur professionnalisme. Et pendant que les ICNA attendent leurs primes, les managers toucheront, eux, leurs bonus – jusqu'à 14 800 € – sans le moindre effort ou contrainte, en temps et en heure, une mesure validée aussi dans le Protocole.

Concernant l'inflation 2023 (+5 %), la promesse de ratapage avait été inscrite dans un relevé de conciliation, avec engagement d'un traitement en 2024. Mais en bon ventriloque de la DGAC, le SNCTA décrète que la question est "réglée par le Protocole". "Pour solde de tout compte" comme disait le DG lui-même. Grave erreur ! L'inflation récupérée par les redevances via les mécanismes européens n'a jamais eu vocation à devenir une monnaie d'échange contre des réformes organisationnelles. **En entérinant cette logique, le SNCTA commet une faute stratégique majeure, qui pèsera lourdement sur la rémunération des ICNA pendant toute leur carrière.**

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr